

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 109

Artikel: L'Assemblée plénière de la Société des Nations

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255958>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ETRANGER... > 6.50
 Le Numéro.... > 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 insert
 La case, Fr. 35.— 60.—
 2 cases, > 60.— 100.—
 La case n° 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : L'Assemblée plénière de la Société des Nations : E. Gd. — L'idée marche... — Election des preudes femmes à Neuchâtel : E. P. — A travail égal, salaire égal?... (Les traitements des institutrices au Grand Conseil vaudois) : J. DE L. H. — Maitresses d'école mariées : I. A Bâle : G. GERHARD ; II. Une opinion à Genève : Marg. GRANGE ; III. Et à Zurich : E. Gd. — Notre plébiscite (suite) : neuf réponses. — La question des mœurs et la réglementation (suite) : E. Gd. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

L'Assemblée plénière de la Société des Nations

Comme il nous paraît ressortir des jugements portés par nos lectrices sur notre journal que les articles qu'elles goûtent le plus sont nos chroniques parlementaires, tant fédérales que cantonales — lesquelles, disent-elles, les mettent au courant sous une forme résumée, mais documentée, des débats qu'elles n'ont guère le temps de suivre dans la presse quotidienne, nous ne doutons pas que, s'élevant de la politique cantonale ou nationale à la grande politique internationale, elles n'attendent également de nous des comptes-rendus des assises historiques qui se tiennent actuellement à Genève.

Nous n'aurons garde de les décevoir. Car nous pensons avec elles que c'est faire œuvre nécessaire d'éducation civique de la femme que de lui montrer combien la touchent de près tous ces problèmes auxquels trop d'esprits arriérés voudraient encore nous faire croire que nous ne comprenons rien et ne pouvons rien comprendre. L'affluence féminine à la Salle de la Réformation (il y a certainement plus de femmes que d'hommes, soit à la tribune diplomatique, soit à la galerie réservée au public) est déjà d'ailleurs, et la part faite de l'inévitable snobisme, un démenti à cette théorie de l'indifférence de la femme pour les questions d'ordre général.

Pour aujourd'hui toutefois, nous prions nos lectrices de bien vouloir prendre patience jusqu'à notre prochain numéro. Car nous ne pourrions leur donner encore que des impressions extérieures, des croquis de salle, des silhouettes de parlementaires, des aperçus forcément fragmentaires de ces passionnantes assemblées, et il nous paraît mieux d'attendre la vue d'ensemble de cette première session, vue que nous ne pourrions avoir qu'une fois les travaux terminés, avec le léger recul nécessaire pour un jugement motivé. Les fidèles de notre journal ne perdront donc rien pour attendre.

E. Gd.

L'idée marche...

D'Italie nous arrive, dans l'*Attività femminile sociale* de Rome, un intéressant article de M^{me} I. Magliochetti sur le vote presque unanime de la Chambre en faveur du suffrage féminin municipal. Ce vote doit encore, il est vrai, être ratifié par le Sénat ; mais à l'inverse du Sénat français si réfractaire au vote des femmes (et l'Union française S. F. vient d'être obligée de faire encore par l'organe de sa présidente, M^{me} de Witt-Schlumberger, une démarche auprès de lui), il semble que la Chambre Haute italienne ne fera pas de difficultés pour reconnaître aux

femmes ce premier droit. « Nous sommes d'autant plus certaines du succès, écrit M^{me} Magliochetti, que, d'une part, le Sénat a été rajeuni lors des dernières élections par des éléments nouveaux, qui se placent à un point de vue moderne, alors que, d'autre part, nous y comptons d'anciens et fidèles partisans ».

D'autre part, et puisque il s'agit ici spécialement aujourd'hui de suffrage municipal, voici les résultats des récentes élections administratives anglaises que nous sommes en mesure de communiquer à nos lecteurs : bon nombre de femmes ont été élues, bien que la majorité d'entre elles aient refusé de se laisser porter par un parti politique — manifestation frappante et intéressante d'un individualisme féminin peut-être exagéré. Dans d'autres cas, et la chose est amusante à signaler, des femmes sont restées sur le carreau... parce qu'elles étaient des partisans fervents de réformes dans l'éducation, et que les électeurs ont craint apparemment d'augmenter de ce fait les charges budgétaires déjà lourdes inscrites à ce poste ! Citons notamment parmi les élues Miss Eleanor Rathbone, que nos lecteurs se souviennent d'avoir vue et entendue au Congrès de Genève, la présidente actuelle de l'Union nationale des Sociétés suffragistes anglaises, et dont la réélection au Conseil municipal de Liverpool n'a été combattue par personne ; Miss Herford à Southampton, Miss Sutton à Reading, la première femme qui ait été élue conseillère municipale en 1907, date à laquelle cette forme d'éligibilité a été reconnue aux Anglaises, et qui, depuis lors n'a jamais quitté ce poste, etc., etc. Les élections ont été beaucoup plus fréquentées que précédemment, et les femmes ont prouvé qu'elles comprenaient la responsabilité qui leur incombait en venant nombreuses au scrutin.

Election des preudes femmes à Neuchâtel¹

Les membres des conseils de prud'hommes viennent d'être élus, sans grand bruit, dans notre ville. Les intéressés savaient que le Conseil communal désirait éviter les frais et le travail nécessités par le scrutin et se sont bénévolement arrangés à ne pas présenter plus de candidats qu'il n'y avait de juges à élire, de sorte que le principe du vote tacite a prévalu dans tous les

¹ Notre collaboratrice tient essentiellement à ce terme, qu'elle estime conforme à la tradition historique. (Réd.)

